



Taux de TVA

Le taux de TVA standard en Estonie en 2023 est de 20% (depuis le 1/07/2009).

Le taux de 9% est appliqué aux marchandises destinées à des fins médicales, à certains livres et à la littérature pédagogique.

Seuil

Un seuil total de €10,000 a été introduit depuis le 1er juillet pour l'offre brute de vente à distance de biens au sein de la Communauté (tous les États membres confondus) et de services numériques fournis aux utilisateurs finaux d'autres États de l'UE.

TVA déductible

Pour certaines transactions terminées, vous pouvez rembourser la TVA payée:

- Opérations de livraison de biens ou de services effectuées à l'intérieur du pays.
- Achat de biens et transactions au sein de l'UE, considérés comme tels.
- Opérations d'importation (marchandises).

Procédure d'inscription

Pour l'enregistrement, vous devez soumettre les documents suivants au service des impôts:

- Une application.

Une pièce d'identité.
Un document attestant votre autorité.

Le Conseil estonien des impôts et des douanes peut demander des documents supplémentaires.

Représentant fiscal

Si l'entreprise est basée en dehors de l'UE, un représentant fiscal doit être désigné pour s'enregistrer en tant que contribuable à la TVA.

Dépôt des déclarations de TVA et date de paiement de la TVA

La période d'imposition est un mois civil et la déclaration de revenus accompagnée de l'annexe est déposée à l'administration fiscale avant le 20 du mois suivant la période d'imposition, sur papier ou sous forme électronique. La date limite de paiement de la TVA coïncide avec la date limite de dépôt de la déclaration de revenus.

Peine

Le contribuable est tenu de calculer et de payer l'impôt dans le délai imparti, faute de quoi, à compter du lendemain du retard, l'administration fiscale facturera des intérêts (taux d'intérêt de 0,06% par jour).



